

## 30 ANS D'ADAPTATION

Présenté au Bureau des audiences publiques en environnement  
Commission sur le développement durable de la production porcine

**FERME GOSFORD SENC**  
Madeleine Champagne  
Laurent Lemieux

Sainte-Marie, le 11 avril 2003

## 30 ANS D'ADAPTATION

Depuis que mon conjoint a pris possession de la ferme familiale, en mai 1973, nous avons toujours dû nous adapter, soit par choix personnel, soit que ces choix nous furent imposés par les différents intervenants du secteur agricole. Voici où notre voyage, commencé il y a trente ans, nous a menés et les conclusions que nous tirons de notre aventure.

Nous espérons que notre témoignage aidera les commissaires et, par ricochet, l'ensemble de la société à comprendre les enjeux liés à la production porcine durable. Pour nous le terme « durable » n'est pas nouveau. Nous pratiquons une agriculture « durable » en améliorant nos pratiques d'élevage chaque année depuis nos débuts. Mais aujourd'hui, nous nous demandons si l'avenir de notre ferme familiale, lui, est « durable ».

### Nos débuts : 25 avril 1973

À cette date, trente ans presque jour pour jour, Laurent achetait la ferme familiale. Elle était uniquement à vocation laitière avec un troupeau de 21 vaches croisées. Son père avait vendu toutes les bêtes pur-sang, ne croyant plus à la relève familiale, car les cinq enfants précédant Laurent n'avaient aucun intérêt pour l'agriculture.

La propriété comprenait une vieille grange, un tracteur neuf, de la machinerie à chevaux et 85 acres de terrain cultivé non drainé. Laurent construisit dès le début une grange étable considérée comme indispensable. Le prêteur, l'Office du crédit agricole, lui alloua un maigre 18 000 \$ sur le 35 000 \$ pour la construction et l'achat de la terre (en 1<sup>ère</sup> hypothèque et prenait tout en garantie). Son père finança le reste (2<sup>ième</sup> hypothèque avec notre promesse de paiement).

Malgré son état lamentable, la vieille grange a contribué pendant 3 ans à un revenu supplémentaire. Nous l'avons convertie en porcherie, sans autres frais que notre labeur. Nous engraissons à forfait pour une meunerie deux lots de 300 porcs par année. Cela nous procurait un revenu de 5 \$ par porc. Selon l'agronome du MAPAQ à l'époque, le purin valait 2\$/porc mais c'était surtout pour nous une source fertilisante pour nos sols pauvres.

Pourquoi produire à forfait et non à notre compte? Tout simplement parce que nous n'avions pas le financement et encore moins une marge de crédit pour acheter nos propres porcs.

#### 1974 : année de notre mariage

En 1974 nous avons aussi acheté du quota ainsi qu'un troupeau de vaches avec un autre producteur. 15 vaches croisées et pur-sang entrent dans la grange neuve. Tout va bien, jusqu'à la fameuse coupure de 20 % du quota en 1976 décrétée par le gouvernement fédéral. Nous sommes obligés de faire une sélection draconienne du troupeau. Et la scie à chaîne de Laurent est mise à contribution pour boucler les fins de mois.

Peu après la coupure de quota, nous voilà repartis à l'Office avec un dossier en main pour remplacer le quota coupé bien sûr mais aussi pour l'achat de terrain. Quatre voisins du rang nous offraient leurs fermes parce qu'ils abandonnaient la production.

Notre demande a été refusée, mais l'agent de crédit nous proposait un prêt de 96 000 \$ pour la construction d'une porcherie à engraissement de 1 200 places. Il nous a dit : « L'avenir est dans le porc! Diversifiez votre entreprise. Trouvez-vous un contrat à forfait! ».

C'est le début d'une grosse réflexion. Nous avons démoli la vieille grange. Par contre, nous avons acquis une solide expérience en production porcine. Nous avons donc signé un contrat à forfait, malgré nous, avec une coopérative de la région. La raison, la même qu'antérieurement : par manque de crédit.

Le 26 décembre 1978, les porcs entrent dans la nouvelle bâtisse avec la maladie "l'haemophilus" (pleuropneumonie porcine). La terrible maladie infectait tous les troupeaux du Québec. Malgré cette malchance, on garde le moral, il y a bien pire que ça...

En 1980, on adhère au syndicat de gestion (S.G.A) de Beaurivage. On s'aperçoit vite qu'on n'est pas seul dans la même situation et ça nous encourage.

En 1980, 3 filles gambadent dans la cour

En 1982, formation de Ferme Gosford enr.

Le taux d'intérêt grimpe, grimpe, grimpe... L'achat d'une deuxième scie à chaîne est requise. Il ne fallait pas arrêter de bûcher, et cela du lever au coucher du soleil, car les fins de mois arrivaient au début du mois. Tout ça a duré une couple d'années. Ouf! On a passé au travers.

En 1983, c'est reparti! On réinvestit dans la production laitière : achat de quota, vaches, bassin à lait, pipeline, construction d'une laiterie... Notre amour et intérêt premier, c'était la vache! Et ça paraissait sur nos rendements. En 1984, on a obtenu le meilleur coût de production sur les 50 membres du S.G.A de Beaurivage.

Cette même année, l'assurance stabilisation des revenus (ASRA) est instaurée. Enfin, notre coût de production est assuré! On achète l'inventaire de 1 000 porcs de la coopérative La Seigneurie. Et c'est celle-ci qui nous offre la marge de crédit. Nous sommes enfin gestionnaires de toute notre ferme.

### 1991 : Laurent éprouve des problèmes de santé

Jusqu'en 1992, la production laitière prend de l'expansion, avec l'achat de quota et de vaches pur-sang. Notre ferme comptait 45 vaches au total et la moitié du troupeau était pur-sang. Nous avons quintuplé le quota que l'on détenait au début. Notre entreprise grossissait mais la relève ne se manifestait pas encore. Pendant toutes ces années, nous n'avons jamais eu d'employé permanent mais occasionnel, pour la période estivale.

Notre conseiller en gestion nous propose alors le projet suivant : pour faciliter le travail de nos corps un peu fatigués du 7 jours/semaine, le réaménagement de la laiterie en salle de traite et de l'étable à logettes en stabulation libre.

C'est la calculatrice, cette fois-ci, qui est mise à contribution. Après mûre réflexion à quatre (conseiller, calculatrice, Laurent et moi), pesant les avantages et les inconvénients, on décide d'éliminer la production laitière...Trop d'investissement pour une qualité de vie moindre.

La vente des animaux se fait de bouche à oreille. À la mi-décembre 1993, le camion à lait cueille pour la dernière fois. Le peu de machinerie est

vendu aux agriculteurs des environs, car on était membre d'un regroupement de machinerie (connu sous le nom Fermiers d'entraide).

Grâce à la vente du quota, on convertit l'étable en porcherie de 500 porcs en engraissement. La bâtisse, qui servait d'abri pour les vaches en été, est transformée en élevage sur litière de 200 porcs. Nous devenons du coup producteurs de porcs avec un certificat en main de 1 550 porcs en inventaire, avec toutes les structures d'entreposage requises. Et ce, sans employé pour égaler le salaire généré par nos vaches.

Depuis nos débuts, Laurent a scrupuleusement assuré la régie des champs. Le purin n'y coule pas à flot. Les producteurs voisins connaissent les propriétés fertilisantes de cet engrais naturel. Ils nous payaient pour épandre sur leurs terres. Nous étions même obligés de freiner leurs demandes afin de fertiliser nos propres cultures, soit 120 acres cultivées en foin et 42 acres louées et semées en céréales. Notre moyenne de phosphore est de 170 kg/ha, ce qui est excellent.

Octobre 1995 : élue agricultrice de l'année, niveau provincial

Un règlement municipal contestable

Été 1996. Le conseil municipal à l'époque avait un projet de loi, pour toute nouvelle construction, qui réglementait les distances à 1000 mètres d'un bâtiment déjà existant, ainsi que du chemin public et ne pouvait loger que 100 unités animales.

Ce projet de loi pouvait potentiellement miner le développement de l'agriculture. Aux élections municipales de novembre de la même année, un tout nouveau conseil prend les commandes de la municipalité. Aucun conseiller ne vit d'agriculture, mais tous sont très à l'écoute des payeurs de taxes.

Comme nous étions des personnes très impliquées dans le milieu, le maire nous demanda de le rencontrer lui et son équipe pour leur expliquer les enjeux de ce projet de loi. Il va sans dire que ce projet de loi ne faisait pas l'affaire des producteurs agricoles.

Avec l'aide des conseillers en gestion et des techniciens agricoles, nous leur avons présenté, chiffres à l'appui, une vision d'une production rentable, faisant vivre une famille, tout en assurant un jour la place à la relève.

Par la même occasion, nous avons expliqué à la nouvelle équipe administrative le mécanisme des ententes d'épandage et le « dumpage de purin » dans notre municipalité. En 1997, Sainte-Agathe n'était pas en surplus, mais notre petite municipalité était la citerne des paroisses environnantes, qui elles, étaient en surplus. Des cohortes de camions-citernes défilaient chez nous, semaine et fin de semaine. Ils venaient épandre sur les terres, sans aucun frais pour les receveurs.

Résultat : nos voisins qui payaient auparavant pour obtenir du lisier n'étaient plus intéressés. L'effet pervers fût que pour nous, producteurs de Sainte-Agathe, nous avons dû faire épandre à nos frais et nos coûts de production augmentaient. Nous avons aussi fait valoir que cette pratique de « dumpage » n'apportait rien financièrement à la municipalité.

Après cette séance d'information, l'administration municipale décida de mettre de côté le projet de loi et d'organiser des rencontres de sensibilisation auprès des producteurs, transporteurs et citoyens de la municipalité. Ces rencontres furent très constructives pour tous. Mais ça ne réglait pas tous les problèmes.

#### Trouver un job à l'extérieur de la ferme ou...

Si nous avons pu influencer l'administration municipale, nous étions cependant impuissants face à une beaucoup plus grosse machine bureaucratique. Le gouvernement du Québec contribua à amplifier nos problèmes en coupant cette fois, au fil des années, dans le programme de stabilisation du revenu (environ \$17/porc). Cela affecta directement notre liquidité et nous avons même dû « gruger » dans notre avoir propre.

Pour palier à ce problème de liquidité, le conseiller en gestion nous proposa qu'un d'entre nous cherche du travail à l'extérieur de la ferme, ou d'augmenter notre cheptel porcin tout en gardant la même main-d'oeuvre. Cette fois-ci, notre réflexion fût très courte. Comme la ferme exigeait déjà 1,5 unité de travail, il ne nous restait plus grand temps pour travailler à l'extérieur, à moins de travailler la nuit. Dans ces conditions, nous n'aurions pas tenu longtemps.

La deuxième proposition nous sembla plus acceptable, considérant notre expérience et l'amour de cette petite bête au nez rond. Avec 1 200 porcs de plus, on garantissait notre coût de vie et on dormait la nuit.

De nombreuses démarches furent entreprises pour réaliser notre projet et elles ne furent pas de tout repos! Plan de fertilisation doublé d'ententes d'épandage qu'on mettait déjà en pratique, contrat notarié stipulant les distances avec le voisinage et exigé parce qu'il nous manquait 6 mètres pour pouvoir construire, plans et devis dessinés par un ingénieur pour rendre conforme la citerne et la bâtisse, accord de la municipalité pour construire et, enfin, une demande de prêt auprès de l'Office du crédit agricole pour clore le dossier.

Nous avons aussi déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement (MENV) au début du mois de mars 1999. Ce certificat d'autorisation nous fût accordé le 12 novembre 1999, soit 9 mois plus tard! Et bien des pourparlers ont été nécessaires pour le suivi de notre dossier.

#### De coûteuses indécisions bureaucratiques

Nous aurions aimé obtenir le certificat d'autorisation du MENV beaucoup plus tôt car le lieu d'entreposage servait pour deux bâtisses : celle déjà existante et la nouvelle construction. La raison est simple : nous avons droit à une subvention pour la reconstruction d'un lieu d'entreposage de la bâtisse construite en 1978. Toutefois, il fallait que les travaux soient effectués avant la 31 mars 2000.

En recevant le certificat d'autorisation du MENV en novembre 99, nous avons dû accélérer les travaux pour rencontrer la date limite du 31 mars 2000 pour l'obtention de la subvention. Mais pas un entrepreneur sensé ne veut creuser une fosse en plein hiver en raison des difficultés techniques : réaction du ciment au froid et aux variations de température, etc.

Notre subvention a donc été engloutie en frais supplémentaires. Et pour « mettre la cerise sur le «sundae », nous avons appris que la période permise pour obtenir la subvention avait été prolongée d'un an. Avoir su, on n'aurait pas enterré cet argent dans ce trou car le gros bon sens aurait été d'entreprendre la construction au printemps.

## Printemps 2000, un nouveau départ

Au printemps 2000, nous entreprenions enfin la construction d'un site d'engraissement de 1 200 places. Le site est dans un boisé, voisin des autres bâtiments, à l'abri des regards. Et le boisé sert de filtre naturel aux odeurs.

Notre inventaire est donc passé à 2 750 porcs. C'est bien beau tout ça, mais il faut toujours s'adapter à de nouvelles normes environnementales.

Ces normes sont de plus en plus difficiles à rencontrer. À titre d'exemple, la taille de notre ferme porcine requiert aujourd'hui environ 350 acres (uniquement pour l'application du lisier produit par notre entreprise) répartis sur 6 P.A.E.F. (plan agroenvironnemental de fertilisation). En 2005, il en faudra un peu plus. En 2010 encore plus. Où ces normes vont-elles nous mener?

Malgré l'impact de ces exigences sur notre ferme, nous n'avons jamais négligé la gestion de notre entreprise. Notre ferme a été accréditée A.Q.C. (assurance qualité canadienne) en mars 2002, dont l'objectif est d'offrir aux consommateurs une garantie sur la salubrité de notre produit (le porc). Un mois plus tard, en avril 2002, nous recevions le titre de la ferme porcine de l'année, catégorie finisseur.

## Adaptation et cohabitation sociale

En 1973, il y avait sur notre rang, 17 fermes et 6 résidences. Aujourd'hui, on compte 7 fermes et 30 résidences, un bar et un restaurant. Est-ce aux producteurs ou aux résidents de s'adapter? Est-ce la poule ou l'œuf qui est arrivé en premier?

Tous deux, résident et agriculteur, ont des droits. L'entente et l'harmonie du voisinage ça se cultive en se parlant, en se saluant. Nous, quand notre période d'épandage arrive, on demande à nos voisins de nous téléphoner quelques jours avant s'ils font un party; c'est une bonne manière de se faire inviter! On apporte notre bière et le purin reste dans la citerne.

Blague à part, même si nos voisins ne nous appellent pas, on n'épand jamais les samedis et les dimanches, et le purin est enfoui immédiatement si nécessaire.



## L'intégration, oui, si bien faite

L'intégration est aujourd'hui très contestée. Pourtant, elle nous a permis d'apprendre et d'aimer la production porcine malgré ses hauts et ses bas « de prix » pas toujours évidents.

L'intégration bien gérée procure une place à la relève agricole et un revenu d'appoint indispensable. Mais pour cela, il faut que le producteur soit propriétaire des bâtiments et que la durée des contrats ne soit pas trop longue (maximum 5 ans).

L'intégration a apporté aussi au producteur des services qu'il ne pouvait pas se permettre « financièrement » seul et que l'on pense à la recherche en génétique animale ou sur l'alimentation.

## Le financement, un sujet brûlant

Le financement agricole était et demeure difficile à obtenir pour la relève. Est-ce aux parents à donner le travail de leur vie ? Quand un jeune fait une demande de prêt, l'agent de crédit ne devrait pas prendre en garantie de 2 à 3 fois la valeur du prêt. Car ce faisant, le jeune n'a plus de marge de manœuvre. Il est acculé au mur. Mon conjoint Laurent est un cas vécu.

## Les ratés des fonctionnaires du MENV

Les fonctionnaires du MENV devront assumer une part du blâme pour la situation actuelle de la production porcine au Québec. Ils auraient dû faire un suivi beaucoup plus rigoureux des certificats émis en vérifiant régulièrement les inventaires dans les bâtiments.

Peut-être qu'aujourd'hui, ce ne serait pas les producteurs qui en payeraient la note par des coûts d'épandage de plus en plus élevés. Ceux qui ont toujours été soucieux des règlements de l'environnement payent trop cher sur tous les plans (moratoire) ; les abus des uns et le laxisme des autres et ils sont même maintenant soupçonnés d'être des « pollueurs » par leur entourage.

## Des montagnes de normes et de certifications

À nos débuts, toutes les factures et papiers importants entraient dans une « boîte à chaussure ». Aujourd'hui nous disposons d'une pièce complète dans la maison où se retrouvent bureau, classeur, ordinateur, télécopieur... Il faut trier, classer les dossiers comptabilité, les contrats notariés, les comptes-rendus de réunion, P.A.E.F., HACCP, Agrepp, la régie des champs et bien d'autres paperasses.

Ce qui nous prenait une journée par année à classer et à envoyer chez le comptable prend une journée par semaine. On passe près de deux mois par année pour mettre à jour toute la paperasse sans être payé plus cher pour notre produit. Et on sait très bien qu'il y a d'autres exigences qui vont nous être demandées, comme ISO 14001, la protection et le bien-être des animaux, etc.

Avec toutes les normes et les certifications exigées par les ministères concernés en agriculture, il y a de quoi en perdre son latin et des jours entiers de loisirs. Nous avons choisi d'être agriculteurs, pas fonctionnaires.

## Conclusion

Tout ceux et celles qui veulent devenir agriculteurs doivent avoir dans leurs bagages l'amour du travail, la patience, la persévérance et la facilité d'adaptation.

Si des vieux tenaces comme nous sommes essoufflés, dites-vous que les autres producteurs agricoles du Québec sont aussi essoufflés. Le vent de réglementation peut se transformer en ouragan. Les agriculteurs abandonnent en masse. Vous n'avez qu'à consulter le nombre d'encans dans La Terre de chez nous.

. Pourquoi ? Parce qu'ils devront s'approvisionner ailleurs. Nous aussi sommes des consommateurs. Mais à force de ne pas être reconnus, il n'est pas surprenant qu'il y ait de moins en moins d'agriculteurs dans nos rangs.

Adaptation de Madeleine Champagne et Laurent Lemieux,  
propriétaires de la Ferme Gosford senc.